

AGENDA :

- Dimanche 9 juin 2024 - Votations
- Mercredi 12 juin 2024 Conseil Communal
- Vacances scolaires
du 29 juin au 18 août 2024
- Jeudi 1^{er} août 2024
Fête nationale – Bâtiment polyvalent
- Jeudi 5 septembre 2024 - Inauguration
statue Krähenbühl / 17h à 20h.
- Samedi 7 septembre 2024
Caves ouvertes et marché du terroir au
Château d'Eclépens

RÉFECTION STATUE « RENCONTRE »



La date de l'inauguration de la statue « Rencontre » prévue le 13 juin 2024 a été déplacée au

Jeudi 5 septembre 2024 de 17h à 20h au Polyvalent

Toute la population d'Eclépens est conviée à la partie officielle, ainsi qu'à l'exposition de photos qui sera montée par les Amis d'Etienne Krähenbühl.



CHANGEMENT DE DATE

HORAIRES D'ÉTÉ

Déchetterie : La déchetterie sera fermée le samedi 8 juin 2024

L'entreprise IVECO organise le samedi 8 juin 2024 l'inauguration de son nouveau garage à Eclépens. Au vu du besoin en places de parc pour les visiteurs, la Municipalité a décidé de fermer exceptionnellement la déchetterie d'Eclépens et vous remercie de votre compréhension.

Administration communale

Du 1^{er} juillet au 31 août 2024, le bureau communal est ouvert selon les horaires suivants :

dès le 1^{er} septembre 2024, reprise de l'horaire du mardi (14h00 – 17h30).

Lundi	Fermé
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	09h00 à 11h00
Vendredi	Fermé

DÉCHETS – ORDURES MÉNAGÈRES

La Municipalité d'Eclépens a décidé, lors de sa séance du 26 février 2024, d'adapter le prix du kilogramme d'ordures ménagères de Frs. 0.50 à Frs. 0.65. Après presque 15 années de stabilité du prix au kilo, nous nous voyons dans l'obligation de procéder à cette augmentation dans la limite prescrite par le Règlement communal sur la gestion des déchets, car les frais pour l'élimination de nos déchets ne sont pas couverts comme le prévoit la loi. Cette hausse a été soumise à Monsieur Prix, lequel n'a pas de remarque à formuler.



Celle-ci prendra effet dès le 1^{er} juillet 2024. La TVA de 8.1% sera facturée en sus dès le 1^{er} janvier 2024, comme le prévoit le Règlement.

Afin d'alléger les charges des familles, la Municipalité a décidé modifier la directive communale sur la gestion des déchets selon le tableau suivant :

	Actuellement	Dès le 01.07.2024
Déduction de poids pour les enfants de 0 à 3 ans	100 Kg	200 Kg
Déduction de poids pour les enfants de 4 ans révolus à 10 ans	60 Kg	80 Kg
Personnes incontinentes	120 Kg	180 Kg

Au cas où ces déductions couvriraient plus que le poids total déposé par une famille, aucune ristourne financière supplémentaire ne sera accordée.

TAXES COMMUNALES

Taxe déchetterie pour étudiants

En application du règlement communal sur la gestion des déchets (art. 12.3), les habitants de 18 à 25 ans, ayant droit aux allocations familiales, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe (Fr. 15.- au lieu de Fr. 80.-), à condition qu'une attestation d'études ou d'apprentissage de l'année en cours soit déposée au bureau communal avant le 30 juin 2024. Passé cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis chaque semestre.

Paiements échelonnés

En cas de difficultés, il vous est possible à tout moment de demander un paiement échelonné des factures des différentes taxes communales, en contactant la boursière communale Mme Amez-Droz : par téléphone au 021 866 72 12 ou par mail à bourse@eclepens.ch



INAUGURATION DE L'UAPE LA GRAVEYRE

C'est en présence des représentants des 26 communes de l'AJERCO, de sa direction et du CODIR, que la commune a inauguré les nouveaux locaux, destinés à la garderie préscolaire et parascolaire, situés dans le bâtiment polyvalent. L'UAPE a ouvert ses portes en août 2023, le Syndic a relevé tout le plaisir de mettre à disposition, de la population villageoise et régionale, 104 places pour les enfants.



90 ANS de Mme Claudine WANNER

La Municipalité a eu le plaisir de fêter Madame Claudine Wanner à l'occasion de ses 90 printemps. Cette dernière était accompagnée de son fils et de sa belle-fille pour ce moment de partage.

Elle est maman de 4 enfants, mais 2 sont malheureusement décédés. Elle a 5 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants.

En 1982, elle rencontre René Wanner et se marie en 1990. Elle a habité durant 35 ans à Ferreyres. Au décès de René, la maison de Ferreyres est vendue et elle vient s'installer dans un petit appartement à Eclépens où elle se plaît beaucoup, elle a de bons contacts avec les habitants du village et a du plaisir à vivre dans ce joli village.



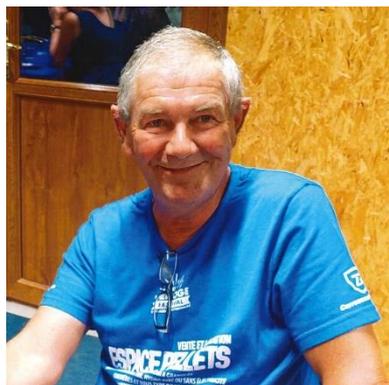
DÉCÈS M. Sylvain DÉPRAZ

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Sylvain Dépraz et que nous adressons toute notre sympathie à sa famille.

Avant de bénéficier d'une retraite bien méritée, M. Dépraz a travaillé chez HOLCIM en tant que responsable des combustibles de substitution AFR.

Sylvain était patrouilleur scolaire depuis mars 2022, il était apprécié de tous pour sa bonne humeur, sa serviabilité et sa flexibilité.

Grand amateur de lecture, nous regretterons son sens du rangement de l'étagère d'échange de livres, sise devant le bureau communal. Un grand MERCI à lui.



CONCOURS PHOTOS -CALENDRIER 2025

Dans la précédente édition de l'Eclépanais une erreur s'est glissée dans l'adresse mail où vous pouvez envoyer les photos pour participer au concours, l'adresse correcte est controle.habitant@eclepens.ch

Nous vous rappelons que vous pouvez nous faire parvenir vos plus belles photos du village à travers les saisons en orientation « **paysage** ». Délai au 15.10.2024.

Les meilleures photos seront sélectionnées pour l'illustration du calendrier 2025.

Vous pourrez nous les transmettre : **par mail, via un lien Internet, sur une clé USB à déposer à l'administration communale.**

Des photos en orientation « portrait » peuvent également nous être transmises et pourront illustrer la première page de certains numéros de l'Eclépanais.

Tous les participants au concours seront récompensés.

D'avance un grand merci de votre participation.



RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL

En raison de la réfection totale du terrain de football, qui est en cours, nous demandons aux parents d'expliquer à leurs enfants qu'ils ne peuvent pas aller jouer sur le terrain.

Des mesures de protection sont installées à cet effet.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.



ENTRETIEN/COUPE D'ARBRE, ALLÉES D'ARBRES...

Nous vous rappelons que la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est entrée en vigueur et qu'elle s'applique sur tout le patrimoine arboré.

Par patrimoine arboré, la loi entend les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers, les fruitiers haute tige non soumis à la législation forestière. Toute intervention sur le patrimoine arboré, quel que soit sa taille, doit faire l'objet d'une autorisation préalable et suivre les nouvelles procédures légales en vigueur.

L'entretien des lisières forestières en bordure de champ agricole et des forêts privées et publiques est en revanche régi par la loi forestière cantonale du 08.05.2012 (cf. 921.01).

Par conséquent, avant toute intervention sur le patrimoine arboré, quels que soient l'âge ou la taille des plantations en question, nous vous remercions de prendre contact avec la Municipalité.

ÉMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) à la limite de propriété : hauteur 2 m.;
- b) à une hauteur maximale de 0.60 m. lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m. dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5 m. de hauteur et à 1 m. à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50 m. de hauteur et à la limite de propriété.



Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **ainsi que de ramasser sur la voie publique les résidus tombés des arbres sis sur leur propriété.** Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

Lutte contre le bruit : En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche et les jours fériés, avant 7h et après 22h en semaine, ainsi que durant les repas de midi.**

Nos employés communaux s'efforcent au mieux d'entretenir les bords de route et les trottoirs. Les produits de traitement ayant été abolis, les méthodes employées actuellement demandent plus de temps. Nous vous remercions par conséquent de votre compréhension et de votre indulgence.

DÉFIBRILLATEURS

La commune a acquis et installé de nouveaux défibrillateurs aux endroits suivants :

- Devant l'auberge communale
- Dans l'entrée de la maison de commune
- Au bâtiment polyvalent
- Au refuge.



Une démonstration / formation aura lieu cet automne et sera ouverte à tous les habitants. La date vous sera communiquée dans le prochain Eclépanais.

DÉPART DE NOTRE RESPONSABLE DE LA VOIRIE

M. Benjamin Wicky, responsable de la Voirie, a quitté son poste le 30 avril 2024. Il a choisi de découvrir de nouveaux horizons.

Nous le remercions vivement pour ce qu'il a apporté à notre commune durant ces 4 ans. Son travail était exemplaire et Ben est une personne avec qui nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler et à collaborer.

Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière.



PRESENTATION DE NOS NOUVEAUX EMPLOYÉS COMMUNAUX :

M. Théo Vincenti, employé communal

Je m'appelle Théo Vincenti et j'ai 33 ans. Depuis mars 2024, j'ai eu l'énorme plaisir d'intégrer l'équipe de la Voirie d'Eclépens en CDD.

J'ai obtenu mon CFC d'Agent d'exploitation (Voirie) dans la commune d'Avenches. Ce qui me plaît dans ce métier, c'est la diversité des tâches qui nous sont confiées.

Pour vous en dire un peu sur moi, j'ai effectué toute ma scolarité à Gland. Par la suite, j'ai déménagé de nombreuses fois et ai habité à Eclépens-Gare, avant de finalement venir m'installer à la Sarraz en 2019. Certains me connaissent peut-être déjà car je joue pour le FC La Sarraz-Eclépens. Comme hobby, je pratique la randonnée/trek.

J'aurai plaisir de vous croiser dans les rues ou dans une des diverses manifestations organisées par la Commune.

Salutations à vous les Corbeaux.



M. Robin RAPP, nouveau responsable de la voirie

Diplômé de l'école d'horticulture de Lullier en 2003, j'entreprends une maturité technico agricole que j'achève en 2004. C'est ensuite au tour des drapeaux de m'appeler et j'effectue mon école de recrue. En 2005 je pars habiter dans la ferme familiale à Saint-Oyens. Cette même année, je commence une formation d'éducateur en emploi dans une institution à Palézieux, j'y passerai plus de 6 années et obtiendrai mon Bachelor.

C'est en 2011, après m'être marié que je découvre Eclépens ayant acheté un bien immobilier au chemin de la Venoge. Mon premier enfant pointe le bout de son nez en 2012. Je travaille à ce moment dans une ferme comme maître socioprofessionnel. J'accompagne des personnes en situation de handicap dans les tâches quotidiennes agricoles.

En 2014 c'est l'arrivée du deuxième bambin. En 2017, nous décidons d'acheter un bien immobilier plus grand car le troisième enfant est en route. C'est à Croy que nous trouvons notre maison actuelle.

En 2019, je quitte le domaine du social et reviens à mes racines horticoles en trouvant une place comme employé communal à Gollion. Je prends beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction et me réjouis de pouvoir offrir mon enthousiasme et mes compétences au service de la commune d'Eclépens.



QUELQUES INFOS SUR LA COMMUNE

LE BIEF

Les premiers travaux ont débuté par l'abattage d'arbres, travaux obligatoires avant fin avril, situés aux abords de la STEP de La Sarraz et chez quelques propriétaires privés. Le solde de l'abattage sera effectué cet automne le long du cordon boisé entre La Sarraz et le moulin d'Eclépens.

Les travaux de renaturation débiteront le 3 juin ainsi que l'entretien du Bief chez les riverains situés en aval du pont de Lussery.

LES FALAISES

Après accord avec des propriétaires opposés à la pose sur leurs parcelles, les travaux ont pu reprendre et la pose des derniers filets par hélicoptère a débuté. Une visite finale des travaux réalisés sera organisée avec l'entreprise et la commune pour validation. Enfin, une visite guidée sera proposée à la population (date à définir).



DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :



Séance du 24 avril 2024 :

- **04/24** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches pour la mise en conformité du terrain de football selon les directives de l'ASF et l'installation de l'arrosage automatique du terrain ;
- d'octroyer à cette effet un crédit de CHF 243'000.00 TTC ;
- de financer le montant de CHF 243'000.00 TTC sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter ;
- d'accorder la Municipalité de prélever sur le fonds de réserve sur une période de 10 ans dès 2025 ou si les travaux sont terminés sur 2024 à prélever sur la réserve le montant de CHF 243'000.00 TTC.

- **05/24** d'autoriser la Municipalité à faire effectuer les travaux de construction et de réparation des ouvrages et des conduites d'évacuation des eaux claires et d'eaux usées sur la parcelle N°110 ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 182'000.- HT pour ces travaux ;
- d'accorder à la Municipalité de prélever sur le « Fonds de réserve Epuration » affecté, compte N° 2800.20, de financer le coûts des travaux par un paiement comptant en 2024.

- **06/24** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches de la rénovation de l'enveloppe, isolation intérieure et aménagement extérieur de l'église ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 400'000.00 TTC ;
- de financer le montant de CHF 400'000.00 TTC sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter.

- **07/24** le maintien du poste de TSP (travailleur social de proximité) réparti financièrement entre les 7 communes de l'ASI7 pour les années 2025, 2026 et 2027, sous réserve que les 7 Conseils législatifs des communes formant le cercle scolaire ASI7 l'acceptent. Chaque année une annuité sera ajoutée avec une éventuelle indexation ;
- La répartition du coût du TSP par commune calculée au prorata du nombre d'habitants selon le décompte officiel cantonal au 31 décembre de l'année précédente ;
- d'accepter la charge supplémentaire par nature au budget de fonctionnement relative à l'engagement d'un travailleur social de proximité.

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : www.eclepens.ch.

POLICE DES CONSTRUCTIONS :

Nouveau règlement communal concernant « Les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction et de travaux »

Adopté dans la séance du Conseil communal du 7 décembre 2023, ce nouveau règlement communal a été accepté par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, Mme Christelle Luisier Brodard, en date du 4 mars 2024.

Ce règlement, qui remplace celui de 2015, entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2024 et sera donc appliqué à chaque dossier ou demande déposé dès le 1^{er} juillet prochain.

Vous pouvez d'ores et déjà le consulter sur notre site internet :

[www.eclepens.ch/administration/règlements et formulaires.](http://www.eclepens.ch/administration/règlements-et-formulaires)

Construction de minime importance

Certains travaux ne nécessitent pas forcément une demande de mise à l'enquête complète car ils sont considérés comme travaux de minime importance.

Selon la disposition de l'article 111 LATC et 72d RLATC, la Municipalité peut dispenser de l'enquête publique les projets de minime importance pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Afin de déterminer si votre projet est concerné, un nouveau formulaire de « Demande de construction d'objet de minime importance » est à votre disposition sur notre site internet [www.eclepens.ch/administration/règlements et formulaires](http://www.eclepens.ch/administration/règlements-et-formulaires). Nous vous remercions de nous le transmettre dûment complété, daté, signé et accompagné des documents requis à l'administration communale.

AVIS A LA POPULATION

VOLS DANS LES VEHICULES

La gendarmerie nous a informés d'une recrudescence de vols dans les véhicules restés ouverts. Nous souhaitons rendre attentif les citoyens, il est nécessaire de verrouiller vos véhicules, même s'ils sont stationnés juste devant votre domicile, afin de vous protéger contre ce genre de délit. Ne surtout pas laisser de valeurs, ou des objets à l'intérieur de l'habitacle qui puissent attirer la convoitise.

Pour plus d'infos quant à la sécurité : www.votrepolice.ch



PLAN CANICULE

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Nous vous rappelons les

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS :



Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par douches régulières ou compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale, appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

Le bureau communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



LOCAL A LOUER



Local commercial de 50 m² à louer dès le 1^{er} juin 2024 au cœur d'Eclépens, rue du Village 22. Il est aménagé d'un plan de travail avec évier, WC/lavabo et dispose de 2 places de parc.

Si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez vous adresser :

- à la Régie Bosquet SA, tel 021 866 65 66
- à la commune d'Eclépens, tel 021 866 72 12, mail admin@eclepens.ch

VIN DE LA COMMUNE

Nous avons le plaisir de vous présenter les nouvelles étiquettes de nos vins communaux.

N'hésitez pas à passer commande auprès des employés communaux ou du bureau communal.

Pinot gris	50 cl	CHF 10.-
Pinot noir	70 cl	CHF 13.-
	50 cl	CHF 9.-
Carton de 6 verres		CHF 20.-



**Nous vous souhaitons à toutes
et à tous un très bel été**

